Gometz Uni & Solidaire

Après deux ans ½ de mandat de la majorité municipale, il est temps pour l'association **Gometz Uni et Solidaire** d'exprimer publiquement ses opinions, ses propositions, ses différences et ses oppositions.
Nous le faisons pour commencer, via un nouveau bulletin dont voici le premier numéro.
Nous améliorerons ce bulletin en tenant compte des avis de nos lecteurs. Nous l'ouvrons donc aux Castelgometziens avec qui nous tenons à établir un dialogue. Merci de nous envoyer des points de vue, des dessins et des photos. Les traits humoristiques, même mordants, mais respectueux, seront les bienvenus.

Que constatons-nous ? Une fois passées les erreurs et les maladresses bien excusables des débuts, alors que certains choix de l'actuelle majorité nous ont rassurés (ils restent dans la CPS, ils ont finalement laissé construire les logements prévus par le mandat précédent), d'autres au contraire nous inquiètent grandement.

Voici le ressenti d'une habitante : *« L'entrée de Gometz le Châtel, nommée « Commune associée du parc régional de la haute vallée de Chevreuse » (PNR) devrait annoncer un joli village, agréable à découvrir, fleuri; que nenni, nous trouvons hélas, des trottoirs mal entretenus, difficiles à accéder en poussettes d'enfants, des sentiers pleins d'herbes folles, d'orties vous piquant au passage, des rues pas très propres, des revêtements usagés avec des trous, des jardinières couleur rouille sans entretien, avec des fleurs assoiffées, bref une image ne collant pas à ce qu'on voudrait.*

D'accord pour «le développement durable, l'écologie, le refus des pesticides, » des mots qu'on intègre bien et qu'on respecte mais il faut constater qu'un minimum d'intervention humaine est nécessaire pour que notre commune soit agréable à vivre et à visiter.

LE MOT DE NOS ELUS…

Au lendemain des élections municipales, forts des 26,81% de voix accordées par près de 300 Castelgometziens, nous nous engagions à faire vivre une opposition constructive au sein du nouveau conseil municipal en approuvant toutes les mesures allant dans le sens du programme que nous avions défendu et en n'hésitant pas à rappeler à la nouvelle majorité ses promesses et ses engagements de campagne lorsque ceux-ci nous paraissent aller dans le bon sens…

Lors d'une réunion avec la Maire, nous avions proposé à la majorité de fixer les points d'accord pour travailler ensemble sur ces dossiers identifiés ; cela nous a été refusé bien que nous ayons voté la grande majorité des délibérations présentées en Conseil Municipal.

Malheureusement, il nous faut bien constater que l'équipe majoritaire nous cantonne dans un rôle d'opposants tout court. Aucun travail en commun sur aucun dossier n'a été possible. Contrairement aux usages dans de nombreuses communes, aucune place dans les commissions officielles ni dans les syndicats intercommunaux ne nous a été proposée.

Madame la Maire, dans son infinie bonté, prétend travailler avec nous dans les comités participatifs en oubliant que les conseillers municipaux, même d'opposition, sont des élus du peuple, et représentent donc désormais **l'ensemble des Castelgometziens et pas seulement ses électeurs !**

Nous ne pouvons que le regretter !

REVISION GENERALE DU PLU DE GOMETZ LE CHATEL :

Du 12 SEPTEMBRE 2016 au 14 OCTOBRE 2016 inclus aura lieu une enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour fixer les nouveaux principes et règles d'urbanisme pour une quinzaine d'années.

Les membres de l'actuelle municipalité, qui avaient mené une guérilla incessante contre les projets de l'ancienne, perturbant les réunions publiques et les comités citoyens dès 2009, ont jeté par-dessus bord les études qui avaient été menées alors. Elles sont pourtant toujours une source d'inspiration utile.
C'est dommage, parce que les mêmes questions continuent à se poser à notre ville : comment répondre aux besoins, en matière de logements, mais aussi de services publics, de commerces, de services de voirie, de réseaux, etc ? Comment organiser Gometz qui n'a pas de centre, avec une mairie trop petite et mal accessible, etc. ?
Une municipalité doit voir assez loin pour ne pas se tromper. Ses décisions s'imposeront ensuite longtemps.

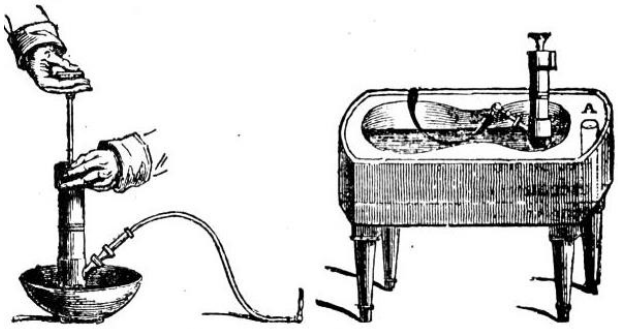

Or que voyons-nous ? La municipalité est malheureusement toujours occupée à lutter contre la maladie, selon elle, d'une croissance démographique de Gometz le châtel. Après une modification des règles du PLU visant à réduire les droits à construire des quartiers pavillonnaires, ils veulent maintenant aussi figer l'avenir.
Ils appliquent donc, comme les bons docteurs **Purgon** et **Diafoirus** de Molière, potions et lavements successifs à ce « malade imaginaire » qui pourrait bien le devenir réellement à force de traitement inapproprié !

Nous critiquons fortement les dispositions du nouveau PLU pour les raisons suivantes :

1/ **Une absence de projet d'ensemble et de vision à long terme.**
Comme le faisait remarquer leur adjoint aux finances dans sa lettre de démission « *les projets, tels que le centre de loisirs, sont lancés sans réflexion préalable et sans concertation, que ce soit avec l'équipe des élus ou avec les habitants. L'absence de gestion globale de ces projets entraîne des dysfonctionnements et des décisions prises dans la précipitation*. […] »

2/ **Un contrôle démographique obsessionnel, archaïque et impossible.**
À leurs yeux, tout est bon pour empêcher la croissance de notre commune : limiter les droits à construire, les places à l'école, à la demi-pension, au centre de loisirs, et même inscrire des taux de croissance démographique totalement faux et irréalistes à moins d'établir un contrôle des naissances ! Ces prévisions démographiques sont établies sur des bases erronées, nos élus l'ont bien montré en conseil municipal. *Il est faux et illusoire de prétendre à une occupation de 2,45 personnes par ménage à horizon 2025 alors qu'elle est aujourd'hui de 2,55 personnes par ménage sur la CAPS et de 2,67 personnes par ménage sur la CCPL…*

3/ **Un refus de prendre en compte le contexte régional.**
Toute la région subit la pression pour augmenter le nombre de logements. La municipalité le reconnaît et présente donc un plan, mais à minima qui sera inapplicable et sera source de multiples inconvénients, comme nous le montrons plus loin. En effet, tout d'abord, Gometz-le-châtel fait partie d'une agglomération de 27 communes comprenant notamment le plateau de Saclay tout proche, qui se développe déjà de manière importante. Les personnes qui y travaillent (beaucoup de professions techniques et d'enseignants aux revenus moyens) voudront habiter près de leur travail et s'installer d'une manière ou d'une autre. On le comprend bien, certains voudront habiter à Gometz et ainsi faire grandir notre commune. Il est juste que Gometz en accueille un certain nombre en offrant les services adéquats. *Il n'est pas vrai qu'il n'y aura que 3 logements privés de plus par an comme écrit dans le nouveau PLU.*

4/ **La loi SRU ne sera pas respectée.**
L'actuelle majorité tourne le dos à l'esprit du Grenelle de l'environnement, au SDRIF et à la loi Alur et ne s'en inspire que lorsque cela lui permet de ne rien faire. En effet, en contrepartie de la limitation des constructions sur les terres agricoles, ces documents préconisent la densification du bâti existant. Or, après avoir empêché la densification des quartiers pavillonnaires, l'actuelle municipalité s'apprête à sous densifier ses projets.
Pour notre part, nous pensons que pour éviter de construire sur d'anciennes terres agricoles, il faut occuper au mieux les zones constructibles. Ce qui veut dire accepter un peu de hauteur. Nous avons déjà eu l'occasion de démontrer que les chiffres avancés par l'actuelle municipalité sont faux ! Ils prétendent construire 90 nouveaux logements sociaux sur 10 ans contre plus de 150 nécessaires (nous tenons les calculs à votre disposition).

Mais au-delà de cette querelle de chiffres, nous critiquons aussi les projets soumis à enquête car **il ne suffit donc pas de construire des logements, il faut le faire de façon économe et rendre la ville agréable à vivre**.
Or, c'est tout le contraire qu'on voit dans les projets soumis à l'enquête publique. Trois lots seulement et sur chacun d'eux, une très mauvaise utilisation du sol. 55 logements sur plus de 16 000m², **c'est un vrai gaspillage**.

UNE PURGE SANS VISION D'AVENIR

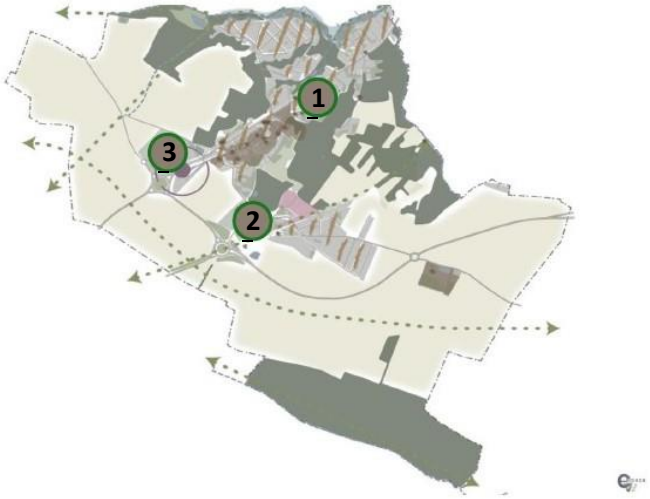

Regardons de plus près ce qui apparaît finalement comme un bricolage.
Le lot 1, route de Chartres et rue du vieux chemin. Ce projet suppose qu'Intermarché acceptera de laisser passer les véhicules des nouveaux habitants à travers son parking, ce dont on peut douter ! De plus, le projet se limite à 20 logements sur 6000 m2 au sol, soit une densité ridiculement basse.
Le Lot 2, aux Delachés, se situe en partie sur un terrain que le propriétaire n'a pas non plus l'intention de vendre, selon nos informations. Encore un gaspillage de surface, avec seulement 20 logements sur 6700 m2 dont une partie seulement serait dévolue à du logement social… Située à proximité des nouveaux logements de Saint-Clair, on créerait là une concentration de logements sociaux peu souhaitable. La majorité municipale semble au passage oublier ses critiques d'hier ?
Le Lot 3 à l'intérieur de la zone du Haut des Vignes avec seulement 15 logements sur 4000 m2 est à cheval sur 3 terrains, deux municipaux et un terrain appartenant à Jardiland, qui ne veut pas la vendre. Il ne reste donc pas grande disponibilité.

Outre le fait d'envisager de construire des logements sociaux à des endroits où personne jusqu'à présent n'a voulu construire du fait de l'environnement (parking, axe routier de grand passage, zone artisanale avec desserte poids lourds,…), pour chaque lot, le PLU est conçu au plus juste. En ne pensant ainsi que sur le mode du petit pavillon ou d'ensemble à un seul niveau, on rend très difficile une évolution ultérieure. Au contraire, une municipalité soucieuse de l'avenir se doit de conserver des marges de manœuvre.

5/**Une vision étriquée des exigences écologiques…**
Nous savons tous que les déplacements domicile-travail sont source de pollution (automobile notamment) et de dépense d'énergie, alors que la lutte nécessaire contre le réchauffement climatique exige des économies, notamment limiter autant que possible ces déplacements. Il faut donc rapprocher logements et travail !
Ceci impose de réfléchir aux axes routiers, aux dessertes de transport en commun et surtout aux moyens de dynamiser une activité économique de proximité, respectueuse de l'environnement et s'inscrivant dans un projet de développement durable.
La volonté maintes fois réaffirmée par l'actuelle municipalité de conserver Gometz-le-Châtel dans son écrin de verdure, d'en faire le « poumon vert » de la Communauté Paris Saclay est certes louable et nous la partageons tous. Mais elle ne doit pas nous empêcher d'envisager une croissance modérée et maîtrisée de notre commune qui réponde à ces besoins et aux défis du XXIème siècle.

6/ **Aucune réflexion sur les axes et les modes de circulations**
Pour que nos quartiers, anciens ou nouveaux, soient agréables à vivre, il faut penser aussi à :
- des voiries adaptées, Le lot 1 est inaccessible, en fait : on y entrerait par le parking Intermarché. Les études de 2009 posaient déjà le problème des voies de circulation. La route de Chartres est très bruyante et souvent saturée, il faut d'autres axes.
- des solutions de transport pouvant convenir aux futurs et aux actuels habitants. Les nouveaux logements pourraient être desservis par bus : où met-on les arrêts ? Le PLU est muet.
- des modes alternatifs au « tout voiture ». Le PLU reste muet sur les liaisons douces, pédestres ou cyclables.

7/ **Aucune volonté économique ni aucun projet agricole**
Comme nous l'avons expliqué précédemment, le PLU est l'occasion pour une municipalité d'exprimer **sa vision de l'avenir**, **son projet pour les années à venir**.
Malheureusement, rien de tel ici, ou alors un bien triste projet, dénué de vision économique et agricole. Cette absence d'ambition pour notre village nous condamne à devenir une « cité dortoir musée » qui n'aura même pas les moyens d'entretenir son patrimoine (voir notre édito).
Inutile de chercher dans la proposition de PLU de la majorité des emplacements réservés pour une agriculture de proximité ou pour contribuer à la nécessaire création d'emploi. Vous ne trouverez qu'une vague allusion à quelques commerces excentrés qui n'auront de proximité que le nom

8) **Aucune vision des services futurs à rendre à la population**

Il ne suffit pas de construire des logements, il faut assurer la qualité de la vie en ville. Il est donc indispensable de réfléchir à l'avance aux nécessaires évolutions des besoins de nos concitoyens en prévoyant :

- des services publics adaptés aux évolutions de la ville. Si il en manque, où les mettra-t-on, quand le PLU tente de tout bloquer ?
- une Mairie accessible à tous,
- le réaménagement de l'espace autour de l'actuelle mairie,
- des lieux de vie autour des quartiers actuels et des futurs nouveaux quartiers.

Nous n'avons rien trouvé à ce sujet dans le projet de PLU présenté à l'enquête d'utilité publique.

Bref, ce PLU est un travail incomplet et les dispositions prises sont mal adaptées.
Il ne répond pas aux besoins actuels et à venir de la population, ne permet pas de respecter la loi SRU, empêchera le bon développement de notre village, faute de services correctement dimensionnés.
Mais attention, ne nous y trompons pas… la majorité choisit délibérément la mise en place d'une politique visant à mettre sous cloche notre village et à permettre ainsi à quelques propriétaires privilégiés de conserver leur cadre de vie et de permettre ainsi à leur capital foncier de fructifier du simple fait de la rareté de l'offre !

Nous sommes donc très critiques envers ce PLU déconnecté des réalités et des enjeux locaux ainsi que des besoins quotidiens et économiques. Ce PLU sans grand horizon répond à peine aux besoins actuels et interdit de répondre à ceux de demain en engageant durablement les finances de notre commune dans des projets volontairement mal dimensionnés.

Il nous faut un vrai plan de santé pour notre ville. Rejoignez-nous pour exiger de laisser de côté saignées et purgations afin d'imaginer ensemble le Gometz-le-Châtel de demain !

LOGEMENTS : MERCI A L'ANCIENNE MUNICIPALITE

Merci à l'équipe municipale précédente pour les travaux de l'église prévus et budgétés en 2014 avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le CAPS.
Merci pour les nouveaux logements qui ont été livrés ce printemps, après les 2 logements SNL dans la maison du garde livrée en septembre 2014. Vilipendés au départ par l'équipe actuelle, ces logements qui de l'avis général s'intègrent parfaitement au bâtit existant, sont bienvenus.

À l'heure de l'inauguration (le 02.09.2016), nous remarquons que ces logements permettent :

- à la municipalité de respecter l'objectif triennal fixé par le préfet, d'éviter l'amende à la commune et même de lui obtenir une subvention bonifiée de 5% !
- à Madame la Maire d'affirmer à Mme Marhuenda en conseil communautaire de la CPS que Gometz prend sa part dans la construction de logements en réponse à la demande croissante.

Nous n'oublions pourtant pas ce tract distribué dans la commune où la maire s'excusait de ne pas pouvoir bloquer les nouvelles habitations prévues.

À Saint-Clair (en haut) et route neuve (en bas), des habitations bien intégrées et vite occupées.

Partie à nous retourner **Adhésion à l'association « Gometz Uni & Solidaire »**

Nom :…… Prénom :……

Adresse Postale :……

N° de téléphone fixe :…… N° de téléphone portable :……

Adresse électronique (courriel) :……

Cotisation de membres (minimum 10 €) ☐ Cotisation de membre bienfaiteur (minimum 50 €) ☐

Règlement par chèque à l'ordre de Gometz Uni & Solidaire, à renvoyer avec le bulletin d'adhésion ci-dessus, dûment complété à l'adresse suivante : **Gometz Uni & Solidaire, 34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**.

Gometz Uni & Solidaire

Association relevant de la loi du 1er Juillet 1901 et de son décret d'application du 16 Aout 1901
Siège Social de l'association : **34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**.
Contact : gometz.unietsolidaire@gmail.com